

AVIS D'INFORMATION PRÉALABLE À L'OUVERTURE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

-

COMMUNE DE HARNES

-

Projet de construction de trois entrepôts et réaménagement du site avec la construction d'un quai le long du canal de la Deûle par la société Galloo France

Une participation du public par voie électronique est organisée concernant le projet de construction d'entrepôts porté par la société GALLOO France.

La participation du public par voie électronique se déroulera du 28 avril au 28 mai inclus suivant les modalités prévues aux articles L123-19 ; L 123-19-1 ; R 123-46-1 et suivants du code de l'Environnement.

Pendant toute la durée de la participation, un dossier sera mis à disposition du public sur le site internet de la commune, rubrique « Vivre à Harnes » / « Urbanisme ».

Ces documents seront également mis en consultation sur support papier aux dates et heures d'ouverture au public.

Le dossier comprendra les documents suivants :

- L'étude d'impact relative à la demande d'autorisation environnementale réalisée en application de l'article R 181-13 du Code de l'Environnement ;
- La justification du dépôt de la demande d'autorisation environnementale ;
- L'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France ;
- Le mémoire en réponse de la société GALLOO FRANCE à la mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France ;
- Le dossier de permis de construire PC n°062.413.22.00023.

Le public pourra formuler des observations et propositions pendant toute la durée de la participation par voie électronique via le site internet de la commune, rubrique « Vivre à Harnes » / « Urbanisme ».

Les observations et propositions qui ne seront pas transmises par voie dématérialisée via le site internet de la commune ne seront pas prises en considération, de même pour les observations et propositions qui seront reçues après le 1^{er} juin inclus.

Les observations et propositions formulées seront consultables pendant toute la durée de la participation sur le site Internet de la commune, rubrique « Vivre à Harnes » / « Urbanisme ».

Des demandes de renseignements complémentaires et des questions pourront être adressées, par courrier postal ou par courrier électronique, au service urbanisme de la Mairie :

Mairie de Harnes
Service urbanisme
35 rue des Fusillés 62440 HARNES
Tél : 03.21.79.42.79
Courriel : urbanisme@ville-harnes.fr

(NB : Les courriers devront indiqués en objet « PC GALLOO France PPVE»)

Les demandes de renseignements et les questions adressées par courrier électronique devront impérativement être transmises au service urbanisme de la Mairie avant le 1^{er} juin 2023 – 16h00.

Les renseignements pertinents seront joints au dossier mis à disposition du public sur le site Internet de la commune.

Au terme de la participation, l'entité compétente statuera sur la demande de permis de construire en autorisant ou refusant celui-ci. Cette décision ne pourra toutefois être définitivement adoptée qu'après la rédaction d'une synthèse de ces observations et propositions dans un délai de 4 jours minimum après la fin de la participation.

Attention : la rubrique sera mise à jour par les services de la commune une dernière fois le 26 mai 2023 à 16h00. Les observations et propositions formulées le 26 mai 2023 entre 16h00 et minuit ne pourront donc pas être consultées par le public (mais seront bien prises en considération par la commune).